

AGS NATURE :

Régie d'Exploitation du Domaine Skiable de l'Alpe du Grand Serre
Immeuble « Les Mélèzes » - 636 route de la Mure - 38350 LA MORTE
fournisseurs@agsnature.fr

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE : **MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

Consultation Simplifiée :

FOURNITURE CARBURANT

DATE DE REMISE DES OFFRES :

Jeudi 21 septembre 2017 à 12 h00



www.alpedugrandserre.info

Le document se compose dans son intégralité des 3 chapitres suivants :

I/ REGLEMENT DE CONSULTATION :

II/ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES PARTICULIERES

III/ ACTE D'ENGAGEMENT

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : Fourniture de carburant

Lieu d'exécution : Alpe du Grand Serre

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes

Article 4 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère 1 : Prix des prestations	50%
Critère 2 : Moyen technique	25 %
Critère 3 : Délai de livraison	25 %

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les **FORMULAIRES DC1 ET DC2** peuvent être téléchargés à partir du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U)
- Un mémoire technique
- Document de prix

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

La collectivité se réserve la possibilité de négocier avec les candidats les mieux classés.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p style="text-align: center;">FOURNITURE CARBURANT</p> <p style="text-align: center;">NE PAS OUVRIR</p>

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées à l'adresse suivante :

AGS NATURE
636 route de la Mure
Immeuble « Les Mèlèzes »
38350 LA MORTE

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

6.2 – Date et heure limites de réception des offres

Judi 21 septembre 2017 à 12H00

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Service gestionnaire :

Nom, Prénom : M. Eric NOWAK

Adresse : Immeuble « Les mèlèzes » 636 route de la mure – 38350 LA MORTE

Tél : 07 76 70 77 52

Courriel : eric.nowak@agsnature.fr

Article premier : Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1 - Objet du marché

Les stipulations du présent document concernent : FOURNITURE DE CARBURANT

Lieu(x) d'exécution : LA MORTE – 38350

1.2 - Décomposition en tranches et lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.3 - Durée du marché

La durée du marché est d'un (1) an à compter de la notification du marché.

Article 2 : Pièces contractuelles du marché

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le présent cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009
- Un devis détaillé
- Le mémoire technique (le cas échéant)

Article 3 : Délais d'exécution ou de livraison

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est de 10 jours à compter de la notification du marché.

Article 4 : Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Adresse d'exécution :

L'exécution des prestations aura lieu aux adresses suivantes :

- GARAGE
981 Route du Désert, 38350 La Morte, France
Latitude : 45.027275 | Longitude : 5.847238
- Site des Bergeries
Unnamed Road, 38350 La Morte, France
Latitude : 45.002582 | Longitude : 5.84791
- Site de la Blache
Unnamed Road, 38350 La Morte, France
Latitude : 45.016326 | Longitude : 5.855049

Détail technique des prestations à exécuter :

Livraison aux adresses d'exécution ci-dessus de : Sans plomb 95 - AD Blue - Gaz Oil – Fuel - G N R

ATTENTION : certain site d'exécution ne sont accessibles que par une piste forestière, il faut impérativement être équipé en conséquence.

Article 5 : Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples sont effectuées par le représentant de la personne publique au moment même de la livraison de la fourniture ou de l'exécution de service (examen sommaire) conformément aux articles 22 et 23.1 du C.C.A.G.-F.C.S.

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du C.C.A.G.-F.C.S.

Article 6 : Prix du marché

6.1 – Le marché est conclu à prix unitaire

Les prix unitaires du bordereau de prix seront appliqués aux quantités réellement livrées.

Il n'y aura aucun forfait, ni minimum facturable d'avance.

Le prix de la fourniture de carburant sera payé à l'entreprise titulaire du marché sur la base des carburants commandés et livrés sur site. Une facture détaillée par carburant, précisant le carburant et la quantité, sera émise par le titulaire à chaque livraison.

Un échéancier sera proposé par l'entreprise titulaire du marché au moment de la facturation pour étaler le paiement des factures sur la totalité de la saison d'hiver.

6.2 – Forme des prix ferme et actualisable

Article 7 : Modalités de règlement des comptes

Les demandes de paiement, factures et échéancier correspondant, sont envoyées par voies électronique à l'adresse suivante : **agsnature@gmail.com**

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées selon l'échéancier convenu à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Article 8 : Pénalités

Concernant les pénalités journalières, les stipulations de l'article 14.1 du C.C.A.G.-F.C.S. s'appliquent.

Article 9 : Résiliation du marché

Seules les stipulations du C.C.A.G.-F.C.S., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

Article 10 : Droit et Langue

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Grenoble est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Article 11 : Dérogations au C.C.A.G.

Les dérogations aux C.C.A.G.-Fournitures Courantes et Services, explicitées dans les articles désignés ci-après du C.C.P., sont apportées aux articles suivants : pas de dérogation

Lu et approuvé
(Signature)

FOURNITURE DE CARBURANTS
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Désignation	Prix Public HT du litre en vigueur au 01/11/16	Rabais Contractuel en euro HT par litre	Prix Hors Taxe du Litre après rabais	TVA 20 %	Prix TTC du Litre
SUPER SANS PLOMB 95					
AD BLUE					
GASOIL					
FUEL					
GNR Grand Froid					

**Le Fournisseur
(Cachet et Signature)**

**Le Représentant du Pouvoir
Adjudicateur**

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante :

AGS NATURE

Objet du marché :

Fourniture carburant

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : M. NOWAK Eric

Ordonnateur :

M. NOWAK Eric

Comptable public assignataire des paiements :

Le Trésorier Payeur – Trésorerie de la Mure – 38350 (ISERE)

Article premier : Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article « pièces contractuelles » du cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG-Fournitures courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M
Agissant en qualité de.....

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....
Adresse :

.....
Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Numéro de SIRET

Code APE.....

Numéro de TVA intracommunautaire :

Engage la sociétésur la base de son offre ;

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de.....

Désigné mandataire :

- du groupement solidaire
 solidaire du groupement conjoint
 non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse :

.....

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Numéro de SIRET

Code APE.....

Numéro de TVA intracommunautaire :

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

L'ensemble des fournitures à livrer ou des services à exécuter sera égal à :
pour la solution de base unitaire:

SANS PLOMB 95

Montant H.T.	Euros
TVA (taux de%)	Euros
Montant T.T.C.	Euros
Soit en toutes lettres	

AD BLUE

Montant H.T.	Euros
TVA (taux de%)	Euros
Montant T.T.C.	Euros
Soit en toutes lettres	

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

GAZ OIL

Montant H.T. : Euros
TVA (taux de%) : Euros
Montant T.T.C. : Euros
Soit en toutes lettres :

FUEL

Montant H.T. : Euros
TVA (taux de%) : Euros
Montant T.T.C. : Euros
Soit en toutes lettres :

GNR Grand Froid

Montant H.T. : Euros
TVA (taux de%) : Euros
Montant T.T.C. : Euros
Soit en toutes lettres :

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

Article 3 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution des prestations proposé par le candidat est de

Ce délai ne devra toutefois pas dépasserjours.

Le délai d'exécution des prestations part de la date de notification du marché.

Article 4 : Moyens techniques :

.....
.....

Article 5 : Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants² :

- Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

- Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

² Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Avance :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et de l'article 51 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre
pour valoir marché

A
Le

Signature du pouvoir adjudicateur
XXXXX